

Projet de parc photovoltaïque de Fraissé Énergie

Commune de Fraissé-des-Corbières (11 360)



Chers habitantes et habitants,

Vous trouverez dans cette nouvelle lettre d'information, les dernières actualités relatives au projet photovoltaïque au sol Fraissé Énergies, en cours de développement sur votre commune.

À la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 novembre au 5 décembre 2025, les demandes de permis de construire et d'autorisation de défrichement tenant au projet ont été autorisées par les services de l'État. Ces décisions favorables marquent une étape importante et permettent désormais au projet de poursuivre son avancée.

On vous dit tout !



Surface du site :
environ **11 hectares**



Puissance totale :
environ **13 MWc**



Équivalent de la
consommation électrique
d'environ **4 400 foyers**



Équivalent de
7 300 tonnes de CO₂
évitées chaque année

OBTENTION DES AUTORISATIONS ... QUELLE EST LA SUITE ?

Initié en 2019, le projet de Fraissé Énergie a fait l'objet de plusieurs années d'études (écologiques, paysagères, impact) pour confirmer sa faisabilité technique et déterminer son implantation finale. Le dossier a été déposé en 2021 et a été instruit par les services de l'État. Les autorisations administratives du projet accordées sont désormais **purgées de tout recours**. Cette étape essentielle permet d'engager sereinement la suite du développement du projet. Les prochaines actions consistent notamment à :

- **Entrer en file d'attente sur le réseau électrique**, étape préalable indispensable pour permettre le futur raccordement de la centrale photovoltaïque.
- **Réaliser de nouvelles études techniques**, telles que l'étude géotechnique nécessaire à la préparation de la phase travaux.
- **Planifier et encadrer la compensation forestière**, conformément aux engagements réglementaires.

LA PURGE DES AUTORISATIONS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Cela signifie que personne n'a déposé de recours devant le Tribunal administratif dans les délais prévus par la loi. Les autorisations délivrées pour le projet deviennent alors définitives, ce qui permet de poursuivre son développement en toute sécurité.

RISQUE INCENDIE ET COMPATIBILITÉ AVEC UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

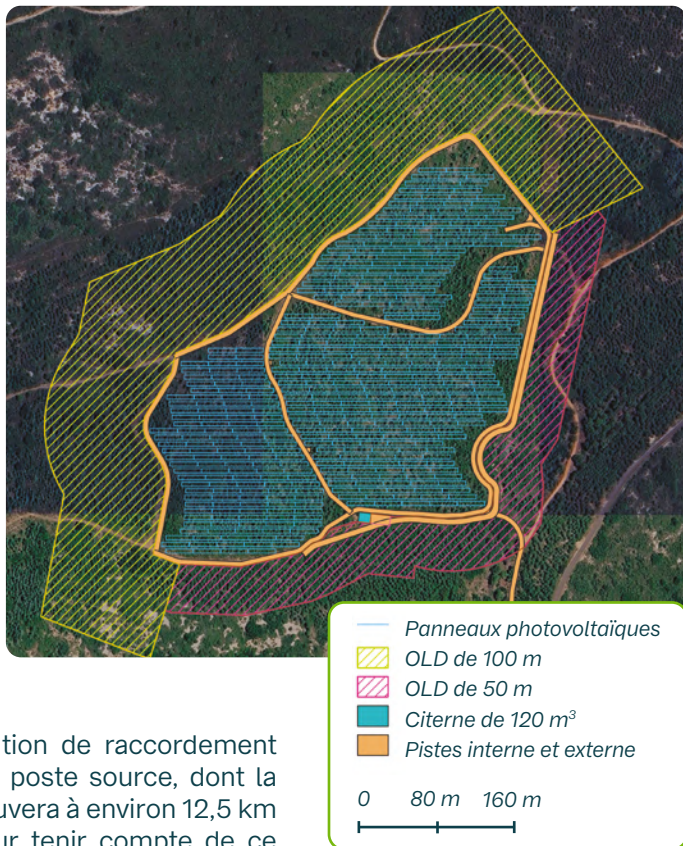
À l'été 2025, le site du projet a été touché par le méga feu des Corbières. S'en sont suivis divers échanges avec les services de l'État ainsi qu'avec le Service Départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Aude.

Chaque centrale photovoltaïque développée par BayWa.re intègre des mesures spécifiques pour **réduire le risque incendie**, qu'il provienne de l'intérieur ou de l'extérieur du site. Ces dispositions interviennent dès la **conception**, puis se prolongent en phase de **construction** et tout au long de l'**exploitation**.

Pour Fraissé Énergies, des mesures spécifiques sont prévues, telles que :

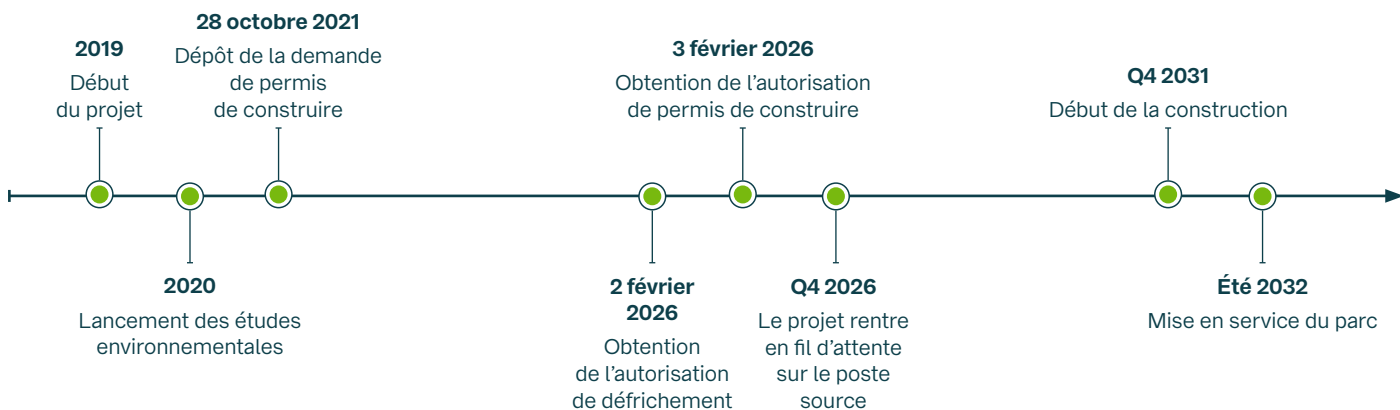
- **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** portées de **50 à 100 m** autour de la centrale ;
- **Installation d'une citerne incendie de 120 m³** accessible à tout moment par le SDIS ;
- **Création de pistes périmétriques** permettant l'intervention des engins de secours tout autour du site.

Ces éléments permettent d'assurer une compatibilité optimale entre le projet et les enjeux de prévention incendie du massif des Corbières.



PLANNING DU PROJET

En raison de la saturation du réseau électrique, la solution de raccordement envisage désormais de raccorder le projet à un nouveau poste source, dont la mise en service est prévue **fin 2031 – début 2032**. Il se trouvera à environ 12,5 km du projet. Le calendrier du projet a donc été ajusté pour tenir compte de ce nouveau délai.



Une question, une remarque ? **Contactez-nous !**



Pauline Garnier
Cheffe de projets solaires
pauline.garnier@baywa-re.fr
06 38 45 08 93



Pour vous tenir informé et suivre l'actualité du projet, une page internet est accessible à l'adresse suivante :
<https://www.baywa-re.fr/fr/projets/solaire/fraisse-des-corbieres>